
Critères de congé

- Alimentation tolérée
- Douleur contrôlée avec médication
- Mobilisation sans assistance
- Pas de signe d'infection ou d'autre complication
- La famille/patient connaît les précautions à prendre en lien avec la chirurgie
- Enseignements de congé complétés
- L'infirmière a revu la partie « retour à la maison » du livret RAAC avec le patient/famille
- Patient/famille ont reçus les ordonnances/documents/matériel pour réfection pans si applicable

Organisation du congé

- Remettre les documents suivant à la famille/patient :
 - Papier pour le travail des parents
 - Exemption cours d'éducation physique
 - Carte pour physio à la maison ou revoir les informations physio dans le livret RAAC.
 - Dépliant « Retour à la maison post chirurgie du rachis »
 - Feuille « Activités permises post chirurgie du rachis »

Juin 2024

Responsables :

Flavie Pettersen (pharmacienne), Françoise Yung (anesthésiste), Tanya Santella (anesthésiste), Félix Brassard (orthopédiste), Stéfan Parent (orthopédiste), Justine B.Gravel (CSI RAAC)